



APPEL À PROJETS

Règlement

CRÉATION D'UNE ŒUVRE ARTISTIQUE SUR LE PARCOURS ART ET JARDINS

Constellations
de Metz
FESTIVAL D'ARTS NUMÉRIQUES

4^{ème} édition – du 25 juin au 5 septembre 2020
Parcours Art et Jardins

Pôle Culture de la Ville de Metz

Mairie de Metz

Service Action Culturelle

B.P. 21025 / 57036 METZ Cedex 1

poleculture@mairie-metz.fr

+33 (0)3 87 55 52 85

1. CONTEXTE ET OBJET DU CONCOURS

Dans le cadre de son festival "Constellations de Metz" 2020, la Ville de Metz lance un appel à projets aux artistes pour la production et la diffusion d'une œuvre ou d'un projet artistique, plastique ou végétal(e), qui prendra place au sein du parcours "Art et jardins" du festival.

Il est attendu des candidats de dialoguer avec les paysages urbains et naturels en inventant un nouveau langage poétique à la croisée du végétal, de l'art contemporain, du land art et de l'art plastique dans l'espace public.

Le présent appel à projets vise la sélection d'un artiste (ou d'un collectif d'artistes) sur la base de références et d'intentions relatives au projet envisagé. Un contrat de prestations artistiques sera ensuite conclu avec le candidat retenu.

Le lieu du projet :

Cet appel à projets concerne le Pont Saint-Georges (57000 METZ).

Voir les photos, contraintes techniques et historique du lieu en annexe 1.

Le public ciblé :

- Les messins
- Les touristes culturels et en séjour à Metz
- Les visiteurs de proximité (régionale et transfrontalière)
- Les amateurs d'art contemporain et des jardins

2. OBJECTIFS DE CET APPEL À PROJETS

- Proposer une installation artistique aux visiteurs de "Constellations de Metz"
- Soutenir l'intervention d'un artiste innovant et de qualité
- Participer à une programmation nationale et transfrontalière
- Bénéficier d'une couverture presse et média importante
- Soutenir les objectifs du projet européen INTERREG -NOE NOAH : valoriser et préserver les corridors de biodiversité, tout en tissant du lien social, par des actions de médiation culturelles et artistiques.

3. PROFIL DES CANDIDATS

Cet appel s'adresse aux artistes professionnels, collectifs d'artistes et opérateurs culturels. L'artiste (ou les artistes) proposé sera :

- inscrit à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA,
ou
- salarié par une personne morale habilitée à établir une facturation.

4. CONTRAINTES À RESPECTER

La proposition s'intégrera en cohérence avec le lieu choisi. L'installation devra être opérationnelle du **18 juin au 5 septembre 2020**. Une attention particulière sera donnée à la bonne tenue de l'œuvre durant l'ensemble de la manifestation.

5. L'ŒUVRE

Thématique :

Les candidats devront respecter l'esprit du parcours "Art et jardins" qui se construit en 2020 autour de deux axes :

- la poésie des ruines et des vestiges ;
- la nature comme œuvre d'art.

Les critères de sélection :

- Caractère innovant, créatif, contemporain et qualité de la démarche artistique
- Dimension esthétique de l'œuvre en cohérence avec le site
- Faisabilité technique et sécuritaire du projet
- Existence de partenaires et coproducteurs au projet

Une prise en compte de l'impact écologique de l'œuvre (exemple : choix des matériaux) sera appréciée de la part du jury.

6. CALENDRIER

- Dépôt des candidatures au plus tard le : **lundi 6 janvier 2020 à minuit**
- Résultat des sélections : le **24 janvier 2020** au plus tard
- Installation opérationnelle : **18 juin 2020**
- Début de l'exploitation du festival : **25 juin 2020**
- Fin du festival : **5 septembre 2020**

7. CONDITIONS D'ACCUEIL ET BUDGET

L'appel à projets donnera lieu à la signature d'un contrat entre la Ville et l'artiste (ou le collectif). Celui-ci reprendra les obligations des deux parties (notamment la présence obligatoire de l'artiste à certaines dates définies en concertation).

Une enveloppe budgétaire globale et maximale de **10 000 € TTC** est prévue, ce budget devra inclure les honoraires artistiques (cession de droits compris), les coûts de production et de technique (totalité des moyens humains et matériels) pour la réalisation et l'exploitation du projet (repérages, transports, frais de bouche, hébergement, montage, démontage et traitement des déchets, maintenance, frais annexes).

8. CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION ET COMMUNICATION

- L'artiste sélectionné accepte de céder à la Ville de Metz les droits de représentation de son œuvre à des fins de promotion et de communication, sur Internet, à la télévision, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.
- De ce fait, l'artiste sélectionné s'engage à mentionner "Constellations de Metz 2020" sur sa communication autour de l'œuvre.
- La Ville de Metz s'engage à indiquer sur ses supports de communication les noms et prénoms des artistes lauréats. La mention « lauréat de l'appel à projets du parcours art et jardins » apparaîtra sur la brochure du festival.
- Les participants se déclarent informés que, compte tenu de l'état actuel de la technique, l'indication de leurs noms et les reproductions de leurs œuvres, notamment sur les réseaux de télécommunications tel qu'Internet peuvent être altérées ou partielles et que la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée. Les organisateurs s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des œuvres déposés dans le cadre de l'appel à projets.
- Le projet sélectionné intégrera la programmation de Constellations de Metz 2020 et bénéficiera de la visibilité sur tous les outils de communication de cet événement.

9. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les candidats transmettront avant le **lundi 6 janvier 2020 à minuit** un dossier en format numérique (document pdf) à : drachula@mairie-metz.fr

Nous vous demandons de bien vouloir privilégier les envois de vos dossiers via des services de transfert de fichiers du type Wetransfer (**Dropbox exclu**).

Il est impératif que l'intitulé de tous les fichiers qui composent le dossier de candidature commence par le nom de famille du participant ou le nom du collectif (ex. pour le participant M. Dupont : "dupont_cv.pdf", etc.).

Renseignements complémentaires :

Dorothee Rachula, commissaire artistique : 03 87 55 56 53

10. À PROPOS DE "CONSTELLATIONS DE METZ"

Porté depuis 2017 par la Ville de Metz et ses partenaires*, Constellations de Metz est un festival international d'arts numériques qui se déroule de juin à septembre. En lien avec l'identité « Art & Tech » du territoire messin, ce festival s'attache à mettre en valeur le patrimoine et l'espace urbain.

Constellations de Metz invite à une interprétation de la ville à travers le regard d'artistes venus de tous horizons. Durant plus de deux mois, l'art investit les rues de la ville et permet aux visiteurs de découvrir le territoire sous un jour nouveau, à travers parcours artistiques, spectacle, expositions et concerts. En trois éditions, le festival a présenté près de 60 artistes internationaux, nationaux et régionaux, et produit une centaine d'œuvres originales.

Festival désormais reconnu et salué par de nombreuses retombées presses (internationale, nationale et locale), Constellations de Metz se positionne comme un des grands rendez-vous de l'été culturel en France. En trois éditions, le festival a doublé son nombre de visiteurs : de 600 000 à la première année à 1 400 000 en 2019. Il inscrit Metz comme une capitale culturelle à l'échelle de la France, de la Grande Région et de l'Europe.

Plus d'informations sur le festival : www.constellations-metz.fr

*avec le soutien du programme européen INTERREG NOE-NOAH



Documents à joindre :

1. Fiche candidat complétée (annexe 2)
2. Présentation du porteur de projet (historique de l'association, curriculum vitae, biographie)
3. Descriptif détaillé du projet :
 - Contenu artistique
 - Biographie des artistes
4. Fiche technique détaillée :
 - Descriptif de la mise en œuvre technique
 - Liste des besoins fournis et à fournir avec devis joints le cas échéant
5. Budget prévisionnel (dépenses et recettes) du projet avec notice explicative incluant le détail des coûts techniques.
6. Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité pour les structures (associations, établissements culturels)
7. Relevé d'identité bancaire
8. Si besoin, l'ensemble des supports de prestations nécessaires à la bonne réception de votre projet (CD, DVD, plaquette) peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

Mairie de Metz
Pôle Culture - Service Action Culturelle
B.P. 21025
57036 METZ Cedex 1

ANNEXE 1 – VUES, HISTOIRE ET CONTRAINTES TECHNIQUES DU PONT SAINT-GEORGES



Contraintes techniques :

Surface du pont 10m x 40 m

Un passage (accès pompier) de 4m minimum doit être conservé.

Le poids d'usage du pont est limité à 13 tonnes (camion)



Présentation historique du Pont St-Georges

Le pont Saint-Georges est le plus ancien pont de la ville, attesté depuis le IV^e s. Une voie romaine reliant Lyon à Trèves (et passant par Metz, alors centre commercial important), l'empruntait. Il servait avant tout à faire le lien entre le centre de la ville et le quartier d'Outre-Moselle, déjà occupé dans l'Antiquité. Au Moyen Age, le pont était en « dos d'âne », c'est-à-dire qu'il était formé de deux pentes inclinées et non d'une surface plane. Cette technique servait notamment à rehausser les ponts et les deux pentes permettaient également une meilleure répartition des forces : le pont était donc plus résistant. Durant la période médiévale, il n'était pas rare que les ponts soient surmontés d'habitations et de commerces. Pourtant, le pont Saint-Georges en est le seul exemple à Metz avec des aménagements de ce type en amont. Il doit son nom actuel à une église proche, aujourd'hui disparue, qui fut jusqu'en 1791, la paroisse des bateliers et des pêcheurs. C'est en cette même année que les habitations du pont furent détruites. Le pont tel qu'il est connu aujourd'hui est le fruit de nombreuses transformations dont la plus récente date de 1880. En aval, se situait l'ancien port médiéval, comme le rappelle le nom du quai, Rimport, seule survivance de cet aménagement. C'est à cet endroit qu'étaient perçus les droits sur les produits arrivant en ville. En amont, au-delà des lavoirs réaménagés, le cours d'eau alimentait de nombreux moulins à eau. C'était un secteur névralgique de la ville, puisque ces moulins produisaient l'énergie indispensable à des activités très variées. De tous ces moulins, il ne reste aujourd'hui que le Moulin des Thermes.

